

CONSEIL D'ADMINISTRATION	8 février 2024
Sous la Présidence de :	Sandrine GEFROY
Directrice :	Maela CASTEL
Lieu :	Lanvollon

Séance du 8 février de l'an 2024, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués le 2 février 2024, se sont réunis sous la présidence de Madame Sandrine GEFROY, Vice-Présidente du CIAS Leff Armor Communauté. La séance est ouverte à 18h35.

Personnes présentes : M. BOTHEREL Philippe, M. CABIOCH-QUEMENER Daniel, Mme DALLIER Klervia, M. GARNIER Sébastien, Mme GEFROY Sandrine, Mme LE BONHOMME Sophie, Mme LE MOAL Brigitte, Mme MARTIN Patricia, Mme QUERO Marie-Line, Mme STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, Mme TAISET Maëlig, Mme TURBAN Liliane.

Autres présents : Maela CASTEL, directrice et Magalie KEROMEN, assistante direction et projets.

Absents/Excusés : M. BRIAND Roland, M. CAMUS Erwan, Mme DISQUAY Françoise, M. GEFROY Jean-Michel, Mme RUELLAN Véronique, Mme SALAUN Sandrine, Mme TROEGER Eva, Mme TURBET-DELOF Christine, M. VINCENT Christian.

Mme Sophie LE BONHOMME est nommée secrétaire de séance.

1. AFFAIRES STATUTAIRES :

- ✓ **Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2023**

Cf. document envoyé n°1

Madame la Vice-Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2023.

Vote du Conseil Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

2. AFFAIRES FINANCIERES :

- a. **Débat d'orientation budgétaire (DOB)**

Cf. document envoyé n°2

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget, sur la base d'un rapport comportant les

engagements pluriannuels, les dépenses de personnels, la structure et la gestion de la dette. Les règles relatives au DOB s'appliquent également aux établissements publics administratifs, ce qui est le cas du CIAS de LEFF ARMOR Communauté.

A cette occasion, Madame la Vice-Présidente présente le bilan 2023 des activités du CIAS et les perspectives 2024.

Vote du Conseil Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, **PREND ACTE** du débat sur les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

b. Tarifs 2024 plate-forme handicap 22 – régularisation 2023

Madame la Vice-Présidente informe que la plate-forme handicap 22 a révisé ses tarifs 2024 afin de tenir compte des coûts moyens constatés dans les SAAD du département.

Pour le temps d'intervention, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Du lundi au samedi en journée pour une intervention avec un(e) auxiliaire de vie ou un(e) aide à domicile : 35 €
- Du lundi au samedi en journée pour une intervention avec un(e) technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale : 47 €
- Le dimanche et les jours fériés pour une intervention avec un(e) auxiliaire de vie ou un(e) aide à domicile : 52 €
 - En soirée pour une intervention avec un(e) auxiliaire de vie ou un(e) aide à domicile : 39 €
 - Le reste à charge pour la famille est de : 2€50

La Vice-présidente informe que la modification de ces tarifs a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

En 2023, le CIAS a effectué 44.04 heures d'intervention ce qui porte la régularisation à 352.32 €.

Les administrateurs demandent à quoi correspond ce volume d'heures ?

La directrice explique qu'il s'agit d'heures de répit pour les aidants : accompagnement de la personne aidée (surveillance et accompagnement : balade, regarder un film, jeux etc.). Elle indique qu'il y a eu des demandes plus importantes en 2023 que le volume réalisé mais qu'il est parfois impossible de pouvoir les honorer en particulier lorsqu'il est nécessaire d'avoir un binôme à domicile.

Vote du Conseil Le Conseil d'Administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant,
- De modifier en conséquence la grille tarifaire 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le courrier de régularisation 2023.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

c. Subventions aux associations

Madame la Vice-Présidente soumet, pour avis, les demandes de subventions déposées par les 5 associations suivantes :

- Maison de l'Argoat
- CIDFF
- Le Gué
- Solidarités Paysans
- Restaurant du cœur

Concernant la demande des Restaurants du Cœur (nouvelle demande), un administrateur fait remarquer que les associations ne peuvent bénéficier à la fois d'une subvention communale et de l'EPCI. En l'occurrence, le projet est un bus itinérant sur plusieurs communes de Leff Armor pour de la distribution alimentaire. Madame la Vice-Présidente indique par ailleurs que l'Association n'a pas pris attache avec la collectivité pour exposer le projet et la complémentarité avec les autres associations caritatives du territoire. Les administrateurs indiquent qu'il serait intéressant d'organiser une rencontre avec les restaurants du cœur pour qu'ils puissent présenter leur projet.

Au sujet de l'absence de présentation, dans la demande de subvention, de bilan d'activités pour 2023, Madame DALLIER fait remarquer que les bilans des associations ne sont pas terminés en février et que les dates de clôture pour l'envoi des demandes de subvention ne coïncident pas avec les calendriers des associations.

Les membres du Conseil d'administration proposent, pour les 4 renouvellements de demande de subvention (CIDFF, Maison de l'Argoat, Le Gué, Solidarités Paysans) de repartir sur les mêmes montants que l'année dernière. Ils indiquent qu'il est souhaitable de demander aux associations concernées de transmettre un bilan d'activité 2023 sur le territoire. Cependant, les administrateurs indiquent ne pas avoir de doute sur le fait que l'activité est bien réelle et que ces associations œuvrant sur le territoire sont indispensables.

d. Adhésion Groupement GCS Achat Santé Bretagne

Madame la Vice-Présidente indique que, à la demande de ses adhérents, UNA Bretagne a validé son adhésion au GCS Achat Santé Bretagne au nom des adhérents, afin qu'ils puissent bénéficier des marchés proposés par le GCS. Les coûts d'accès aux marchés resteront à la charge des structures. Le montant de

la cotisation d'UNA Bretagne dépend du nombre de structures souhaitant adhérer au Groupement conformément à l'accord établi. Si l'UNA Bretagne adhère au nom d'au moins 20 adhérents, la cotisation par adhérent reviendra à 100€ (au lieu de 500€).

Le GCS Achat Santé propose un marché intitulé « Groupement de commandes pour l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région Bretagne ». Le coût du marché est financé par l'ARS Bretagne. Ainsi plusieurs adhérents sont intéressés pour intégrer celui-ci. Cependant, afin d'en bénéficier, les structures doivent adhérer au GCS Achat Santé sur la période du marché 2024 à 2027 inclus.

Il convient de régler la somme de 100 € pour les 4 années 2024 à 2027 correspondant à l'adhésion au GCS Achat et notamment celle relative au marché sur les évaluations des ESSMS.

Monsieur BOTHEREL demande si cette adhésion va permettre d'avoir un réel pouvoir de négociation étant donné qu'il y a peu d'opérateur sur le marché.

La directrice indique qu'en effet il y a peu d'opérateurs disponibles en ce moment pour assurer les évaluations mais qu'il sera sans doute plus aisé d'en trouver un en passant par cette adhésion au GCS. Les autres SAAD adhérents à l'UNA ont également décidé d'adhérer à ce groupement via l'UNA.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer l'adhésion via l'UNA Bretagne pour :

- Bénéficiaire des marchés proposés par le GCS Achat Santé Bretagne via l'adhésion d'UNA Bretagne dans les conditions ci-dessus énoncées.
- Se positionner sur le marché « Groupement De commandes pour l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région Bretagne ».

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

e. Renouvellement des adhésions :

Madame La Vice-Présidente indique le renouvellement des adhésions suivantes :

NOM	OBJET	PRINCIPE ADHESION	TARIF ADHESION 2024
UNA	lieu d'échange, partage et réflexion des 4 réseaux départementaux ; lieu et support à la mutualisation de moyens et de projets ; force de proposition et de pression auprès des décideurs ; accompagnement collectif et individuel du CIAS (gestion de l'offre, RH, organisation, analyse des coûts,...)	Délib 2023-33	Part Bretagne : 4337,62 € Part national (estimatif) : 5600 €
CAP AUTONOMIE 22	œuvrer dans le cadre de la valorisation et la promotion des métiers de l'autonomie : réaliser des actions de promotion des métiers ainsi que des prestations de conseil et d'intermédiaire en recrutement	Délib 2023-14	150 €
UNCCAS	L'UNCCAS anime, représente et défend le réseau national des centres (inter)communaux d'action social et promeut et propose les politiques sociales de proximité	Délib 2020-35	1 199,81 €

Les administrateurs s'interrogent sur les missions de Cap Autonomie. Il s'agit d'un organisme qui peut diffuser des annonces d'emploi pour la collectivité, accompagner des demandeurs d'emploi dans leur orientation vers un métier du domicile, participer à des forums et collecter des CV. Monsieur BOTHEREL rappelle que Cap Autonomie bénéficie d'un financement ARS et CD22 et est porté par plusieurs associations dont l'UNA et la FNADEPA.

La directrice indique que les 2 salariées de l'association vont venir à la rencontre des structures adhérentes prochainement.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE d'autoriser le Président à signer le renouvellement des adhésions ci-dessus.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

3. RESSOURCES HUMAINES :

a. Forfait mobilité

Madame la Vice-Présidente expose que lors de la négociation avec les représentants de la CGT sur le pouvoir d'achat, une des mesures annoncées était la mise en place du forfait mobilités durables au sein de Leff Armor communauté et de son CIAS.

Il avait été proposé d'en mesurer les attentes des agents, dans le cadre d'une démarche globale cohérente avec les enjeux des transitions écologiques.

Ainsi, le collectif « Leff en transitions » a adressé un questionnaire à l'ensemble des agents de la collectivité.

Il en ressort que malgré le faible nombre de répondants (45), le dispositif a suscité l'intérêt des agents. Il est donc proposé de mettre en place ce dispositif Forfait Mobilités Durables.

Le montant du forfait mobilités durables dépend du nombre de jours d'utilisation du mode de transport durable (vélo, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé, service d'auto-partage) :

- 100 € pour 30 à 59 jours ;



- 200 € pour 60 à 99 jours ;
- 300 € pour au moins 100 jours.

Ce montant est versé en année N+1.

Madame la Vice-Présidente précise que le Comité Social territorial du 5 décembre 2023 a émis un avis favorable.

Les administrateurs demandent si la collectivité a les moyens de financer ce dispositif.

La Vice-Présidente rappelle que ce dispositif est instauré à l'issue des négociations menées entre les 2 collectivités et les représentants du personnel et que les crédits correspondants sont en effet inscrits au budget.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE :

- D'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2024 (date d'entrée en vigueur du dispositif), le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics du CIAS Leff Armor dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

b. Diminution de DHS

Suite à des difficultés, un agent a demandé à réduire sa DHS de 16 à 12h. agent en CDI. Pas d'impact sur le statut de l'agent.

Grade	DHS	Nouveau Grade	DHS
Agent social	16/35	Agent social	12/35

Madame la Vice-Présidente précise que le Comité social territorial a émis un avis favorable le 6 février 2024.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité VALIDE la modification de DHS telle que présentée ci-dessus.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

4. CIAS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL :

a. Projet de service et modification de l'organisation du service administratif

Cf. document envoyé n°3

Madame la Vice-Présidente présente la synthèse du projet de service et précise que le plan d'actions se trouve en annexe.

➤ Synthèse du projet de service du CIAS 2024-2029

La loi du 2 janvier 2002 consacre le projet de service et le rend obligatoire pour tous les établissements et services.

Il s'agit d'un document fondateur, construit collectivement (mobilisation des agents, de la direction et des élus), qui permet au CIAS de définir, à partir des valeurs qu'il défend, sa stratégie pour les 5 années à venir en précisant les actions et les moyens à mettre en œuvre pour s'acquitter de sa mission et en tenant compte de ses spécificités (son histoire, sa vocation, ses valeurs, ...).

Après un rappel du cadre d'intervention du CIAS, le projet de service présente les caractéristiques de la population de Leff Armor et du public accompagné par le CIAS.

Il présente ensuite l'organisation interne du CIAS, ses missions de développement social et de service à domicile et ses partenaires.

Le diagnostic met tout d'abord en lumière un enjeu fort autour de la prise en considération du vieillissement de la population afin d'anticiper au mieux les années à venir (30% de la population a plus de 60 ans. Projection en hausse dans les années à venir). Il s'agit en effet d'un moment charnière pour le CIAS avec des besoins d'intervention en constante évolution, des transformations notables avec la mise en place des services autonomie à domicile, le virage numérique et parallèlement des difficultés (problématiques de recrutement/exigence des postes administratifs et d'intervention, baisse des plans d'aides, concurrence entre structures...) qui contrarient l'activité.

Si la politique nationale est orientée sur le domicile, le virage domiciliaire est encore peu abouti.

Ces constats nous amènent à nous questionner : Comment pérenniser les services à domicile ? L'organisation et le fonctionnement du service permettent-ils d'assurer une qualité de service en adéquation avec les besoins actuels et à venir de la population ? De quels types de besoins parle-t-on (santé physique, santé mentale, autonomie, maintien à domicile, vie sociale...) ? Quelle stratégie le CIAS doit-il construire pour rendre les métiers plus attractifs ? L'offre est-elle suffisamment diversifiée pour répondre aux différents besoins (jeunes seniors, etc.) ? La politique de prévention et à destination des aidants est-elle suffisante/adaptée ? Les acteurs du territoire se coordonnent-ils de manière efficace ?

Le diagnostic a également mis en avant les problématiques d'accès aux droits rencontrées par la population, notamment les populations en situation de précarité, d'isolement, de handicap ou personnes âgées : accès aux soins, accès à la mobilité, etc. Comment assurer une réponse aux besoins de cette population ? Comment améliorer les services existants et l'accès à ces services ? Comment limiter les risques d'exclusion/d'isolement ?

Ces questionnements nous ont permis d'identifier des enjeux et des objectifs à engager autour de deux axes :

- I. Un CIAS tourné vers ses agents : Se donner les moyens de susciter et maintenir l'engagement au travail
 1. Impulser une dynamique RH pour attirer de nouveaux profils, favoriser la fidélisation des agents et leur évolution professionnelle
 2. Adapter l'organisation du CIAS aux réformes et au virage domiciliaire
 3. Créer une dynamique collective pour renforcer la coordination et favoriser une identité commune
- II. Un CIAS tourné vers son territoire, ses habitants et ses partenaires : Assurer une dynamique partenariale et promouvoir une qualité de service sur l'ensemble du territoire
 1. Assurer la pérennité et la visibilité des services du CIAS
 2. Favoriser un service adapté aux besoins des usagers des services à domicile
 3. Favoriser la prévention de la perte d'autonomie et le bien vivre son avancée en âge
 4. Prendre en considération les problèmes d'exclusion et d'accès aux droits

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité VALIDE le projet de service.

Présents : 12

Pour : 12

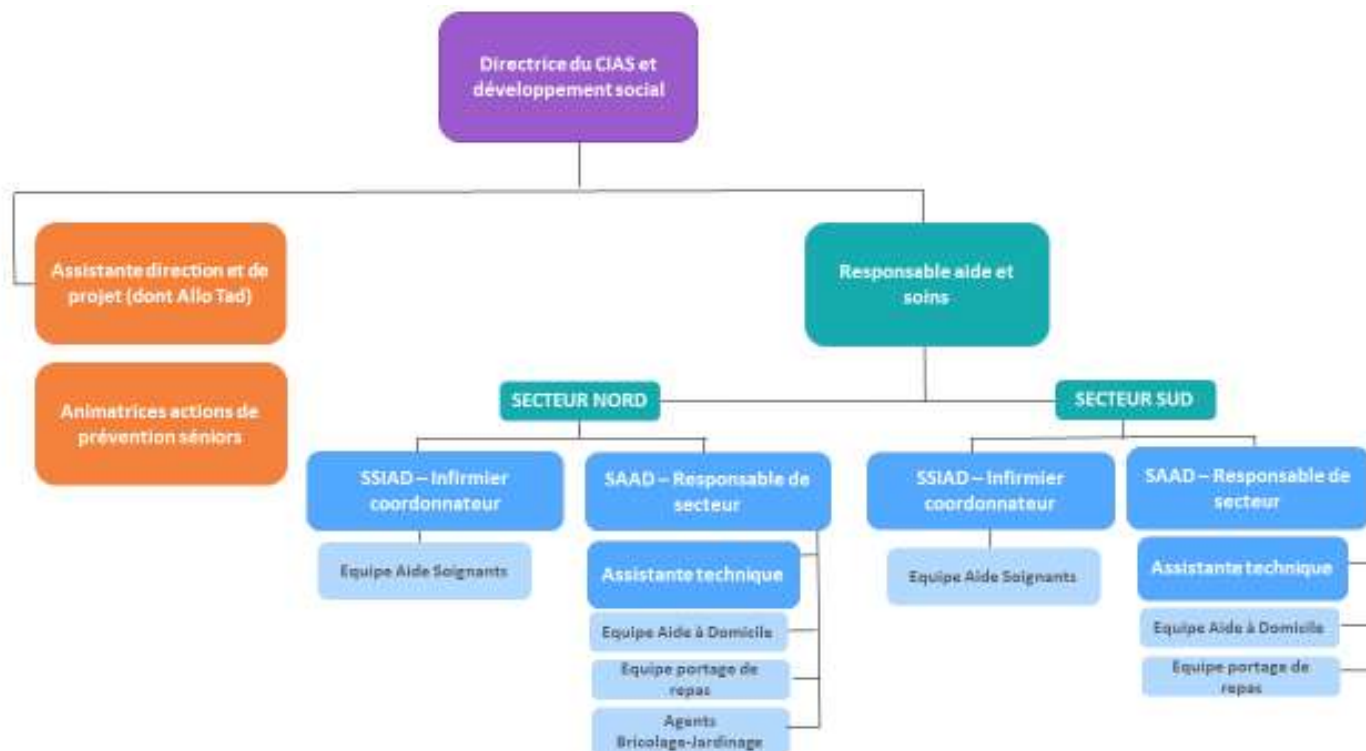
Contre : 0

La directrice fait un focus sur certaines actions du plan d'actions :

- **Focus sur l'objectif « Mettre en place une politique de promotion de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance » de l'axe 1 (un CIAS tourné vers ses agents) :**
 - Sensibilisation et formation des agents sur ses sujets,
 - Rédaction de procédures
- **Focus sur l'objectif « Structurer l'organisation administrative du service aide et soins et harmoniser les modalités d'intervention » de l'axe 1 (un CIAS tourné vers ses agents) :**

Le CIAS est actuellement organisé avec un responsable aide et soin en charge de la coordination des services à domicile. L'accueil téléphonique est partagé entre les agents du SAAD.

ORGANIGRAMME 2023



Le projet de service a mis en lumière la nécessaire réorganisation administrative des services à domicile du CIAS. En effet, plusieurs enjeux sont ressortis des travaux menés :

- Le besoin d'une mission dédiée à l'accueil, notamment téléphonique.
- Une nécessaire harmonisation des pratiques entre les 2 antennes du SAAD et du SSIAD. Parallèlement un poste de responsable aide et soins qui semble non adapté.
- La nécessité d'avoir des référents thématiques au regard des enjeux du service (attractivité, prévention des risques professionnels, virage numérique etc.).

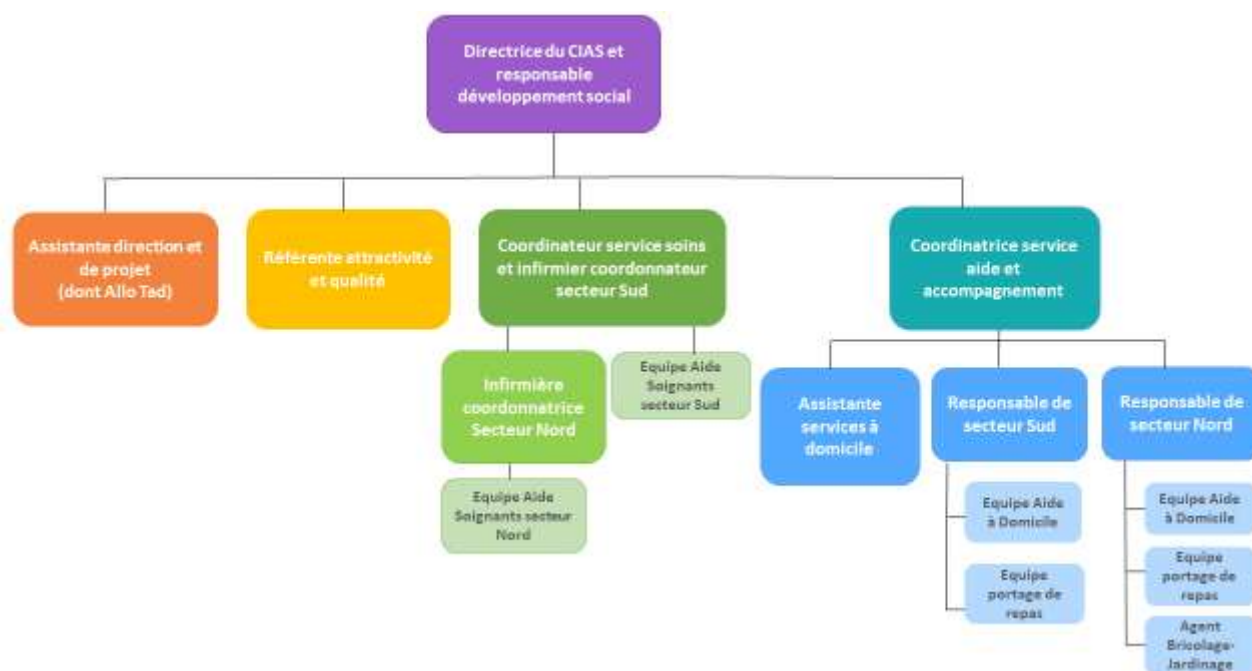
Ces constats amènent à proposer une nouvelle organisation, à moyens constants, avec la répartition suivante des missions pour le SAAD et le SSIAD :

- La coordinatrice du SAAD encadre et supervise l'activité à domicile, encadre les équipes administratives SAAD et participe à la démarche qualité.
- Les 2 responsables de secteur (RS) encadrent l'équipe d'intervention du SAAD, évaluent les besoins à domicile, élaborent le plan d'aide, mettent en place les prestations et assurent la gestion des plannings des agents et des usagers. Elles assurent le suivi des usagers (visite à domicile), la coordination des acteurs intervenant au domicile...
- Les 2 infirmiers coordonnateurs (IDEC) encadrent l'équipe du SSIAD, coordonnent la prise en soins des patients afin de garantir la continuité, la qualité, la sécurité, l'organisation et l'évaluation des soins. Ils sont responsables de la gestion administrative du service et du maintien des bonnes relations professionnelles avec les différents acteurs et partenaires. L'un des infirmiers coordonnateur est

également coordinateur du SSIAD.

- L'assistante service autonomie est le premier interlocuteur du service autonomie et des autres services à la personne, elle assure l'accueil et le premier niveau d'information auprès des bénéficiaires, de leurs proches et des partenaires médicaux sociaux. Elle a un rôle pivot entre les intervenants à domicile, les responsables de secteur et infirmiers coordonnateurs et les personnes accompagnées. Elle assure la mise en œuvre du service de portage, jardinage, téléalarme (sans lien hiérarchique avec les agents).
- La référente attractivité et qualité participe à la mise en œuvre des actions relatives à l'attractivité des métiers et à la qualité de vie au travail (prévention, formation). Elle accompagne les services dans l'amélioration continue de la qualité.

Nouvel organigramme proposé



Madame la Vice-Présidente précise que le Comité social territorial a émis un favorable le 6 février 2024.

Madame QUERO fait remarquer qu'il fallait nécessairement du temps pour mettre en place cette nouvelle organisation après avoir réuni les entités. Les administrateurs saluent l'investissement des équipes sur le sujet.

Madame la Vice-Présidente complète en indiquant qu'elle souhaite aussi voir l'antenne de Pléguien s'installer à Lanvollon au plus vite.

- **Focus sur l'objectif « Mettre en place des actions d'interconnaissance et de convivialité » de l'axe 1 (un CIAS tourné vers ses agents).**
 - Organisation d'un temps d'information et de convivialité : le premier a eu lieu en octobre 2023 et le prochain aura lieu en mars 2024
 - Montre-moi ton job : action prévue entre le 18 et 22 mars 2024 (la semaine suivant la journée des aides à domiciles) ; les aides à domiciles accueillent sur des créneaux de 2 heures à ½

journée des élus et collègues de travail volontaires pour montrer le travail d'une aide à domicile ; des aides à domicile seront accueillis dans un second dans différents services de Leff Armor et du CIAS.

- **Focus sur l'objectif « Systématiser les visites d'entrée dans le service et de suivi afin d'évaluer les besoins » de l'axe 2 (un CIAS tourné vers son territoire ses habitants et ses partenaires).**
 - La période covid a mis un frein aux visites domiciliaires : les visites d'entrée sont redevenues systématiques ; il faut désormais mettre l'accent les visites de suivi des bénéficiaires.
- **Focus sur l'objectif « Formaliser le principe d'un référent par personne accompagnée » de l'axe 2 (un CIAS tourné vers son territoire ses habitants et ses partenaires).**
 - La réorganisation des tournées étant réalisées sur les 2 secteurs il est désormais possible de mener ce travail qui devrait être finaliser avant l'été.
- **Focus sur l'objectif « Participer à la mise en place d'un forum sur le bien vieillir avec un volet sur les aidants » de l'axe 2 (un CIAS tourné vers son territoire ses habitants et ses partenaires).**
 - L'évènement co-organisé avec la CPTS aura lieu le vendredi 19 avril sur le site de Coat An Doch – LANRODEC.
- **Focus sur l'objectif « Faire évoluer l'offre d'Allo Tad et en assurer le suivi » de l'axe 2 (un CIAS tourné vers son territoire ses habitants et ses partenaires).**

b. Convention CARSAT projet culture à domicile

Madame la Vice-Présidente informe que la Commission d'Action Sociale du 30/11/2023 de la CARSAT a réservé une suite favorable à la demande de subvention du CIAS pour le projet « La culture à domicile » et qu'une subvention de 7750 € lui a été attribuée.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la CARSAT.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

c. Convention Compagnie Caméléon projet culture à domicile

Madame la Vice-présidente indique que la partie artistique du projet culture à domicile a été rédigée en partenariat avec la Compagnie Caméléon. Pour l'exécution du projet en 2024, il convient donc de signer un contrat avec la Compagnie Caméléon pour un montant de 6382,75 € TTC.

Vote du Conseil Le Conseil d'administration par vote à main levée et à l'unanimité DECIDE d'autoriser le Président à signer le contrat avec la Compagnie caméléon.

Présents : 12

Pour : 12

Contre : 0

Madame la Vice-Présidente expose le bilan 2022-2023 du transport à la demande Allo'tad et propose aux membres du Conseil d'Administration de réfléchir aux perspectives 2024. Il résulte du travail des travaux en groupe, les propositions suivantes :

- Pas d'évolution quant au public concerné (tout public) sachant que le règlement rappelle que l'Allo Tad est réservé aux personnes dans l'incapacité de conduire de manière temporaire ou permanente ou qui n'a pas de moyen de locomotion ou de permis de conduire.
- Il est proposé d'appliquer des motifs d'accès à l'Allo Tad en orientant le dispositif sur de l'accès aux droits fondamentaux :
 - Accès aux soins : maintien des conditions actuelles (RDV sur Leff + hors territoire sur Guingamp, Paimpol, Plérin et St Brieuc) mais préciser dans le règlement que les usagers doivent prioriser les paramédicaux du territoire lorsqu'il y en a.
 - Achat alimentaire et pharmacie
 - Accès aux démarches administratives et d'insertion (dont permanences des associations, institutions...)
 - Exclusivement pour les personnes âgées, en situation de handicap et les personnes en situation de précarité, accès à la culture et aux loisirs, aux liens familiaux et amicaux
- Augmentation du tarif :
 - +1€ par course soit 4€/course sur le territoire (8€ l'aller-retour) et 5€/course hors territoire (10€ l'aller-retour)
 - Application d'un tarif social pour permettre aux personnes à faibles ressources d'en bénéficier : 1,5€ pour les courses sur le territoire et 2€ hors territoire. Justificatif demandé lors de l'inscription : attestation versement d'un minima social ou de la couverture santé solidaire.
- Nombre de courses par mois :
 - Maintien du principe de 12 allers-retours maximum par mois.
 - Pour les RDV médicaux hors territoire, limite à 8 allers-retours/mois.
- Jours d'ouverture :
 - Actuellement :

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
8h30-13h00	8h30-19h30	8h30-19h30	8h30-19h30	8h30-13h00

- Propositions :
 - Dernière course à 18h30 au lieu de 19h30 (peu de possibilité pour les taxis après 18h30)
 - Etendre l'ouverture du service du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-18h30 (ou 18h)
 - Ou proposer les jours d'ouverture suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-13h00	8h30-18h30	8h30-18h30	13h-18h30	8h30-18h30

La synthèse des propositions des membres du Conseil d'Administration va être soumise au conseil communautaire du 20 février 2024 afin que ce dernier acte les nouvelles orientations du dispositif.

Fin de séance 21h10

La secrétaire de séance



Sophie LE BONHOMME

La Vice-Présidente



Sandrine GEFFROY